

69

AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE PROJETS > 3M€

Jusqu'à

60 %

de soutien en subvention



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande entreprise



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 60% (des dépenses engagées éligibles)



PÉRIODE

Jusqu'au 14/10/2021

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

Ce dispositif vise à **soutenir les entreprises industrielles** de toutes tailles qui souhaitent s'équiper et réduire leurs émissions de CO2.

Les principaux **projets retenus** sont les suivants :

- ↳ Remplacement ou mise en place d'un process industriel ou d'une utilité par un équipement/technologie énergétiquement plus performant(e)
- ↳ Installation d'équipements de récupération de chaleur
- ↳ Mise en œuvre de cogénérations (uniquement sur gaz fatal)
- ↳ Électrification du process industriel ou d'une utilité
- ↳ Incorporation d'intrants matière alternatifs via la mise en place de procédés de recyclage et/ou d'utilisation de matière recyclée
- ↳ Déploiement de procédés d'efficacité matière

Le **montant des projets** d'investissement doit être **supérieur à 3M€**.

Cette aide est complémentaire aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises pourront prétendre à une aide publique significative pouvant représenter de **30% à 60% des dépenses éligibles**.

La prochaine date de relèvement des dossiers est fixée au **jeudi 14 octobre 2021**. De nouvelles dates seront programmées pour 2022.

POUR ALLER PLUS LOIN

Plusieurs points nécessitent **une attention particulière** :

- ↳ Le **suivi** des projets et des dépenses, leurs **justifications** et la **sécurisation**
- ↳ L'**optimisation de la complémentarité** de cette aide avec d'autres demandes de soutien et le **respect des cumuls**.

18ANS

D'expérience

110M€

D'aides publiques
obtenues en 2020

4

Implantations
en France

62

Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS 
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS